



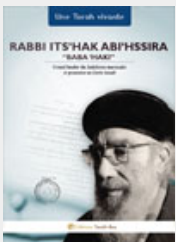
Traité Ketouvat

Michna 7 - Chapitre 5

הַמּוֹרְדֵת עַל בְּעֵלָהּ, פּוֹחֲתִין לָהּ מִכֶּתֶבֶתָּהּ שִׁבְעָה דִּינָרִין בַּשָּׁבֹת.
רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר, שִׁבְעָה טְרַפְעִיקִין. עַד מָתִי הוּא פּוֹחֵת, עַד
כְּנָגֵד כְּתִבָּתָהּ. רַבִּי יוֹסֵי אוֹמֵר, לְעוֹלָם הוּא פּוֹחֵת וְהוֹלֵךְ,

שָׁמָּא תְּפוּל לָהּ יִרְשָׁה מִמְּקוֹם אַחֵר, גּוֹבָה הַיְמָנָה. וְכֵן הַמּוֹרֵד עַל
אִשְׁתּוֹ, מוֹסִיפִין לָהּ עַל כְּתִבָּתָהּ שְׁלֹשָׁה דִּינָרִין בַּשָּׁבֹת. רַבִּי יְהוּדָה
אוֹמֵר, שְׁלֹשָׁה טְרַפְעִיקִין:

Si la femme n'accomplit pas ses devoirs d'épouse, on lui déminue 7 dinars par semaine sur le douaire ; Rabbi Yehouda dit : 7 Trafikine. On peut continuer à retirer ainsi jusqu'au total du douaire. Rabbi Yossé dit : on peut même aller plus loin ; car si le douaire est épuisé, on punira la femme de la même façon sur ses biens au cas où elle en a par héritage. Si le mari ne remplit pas ses devoirs d'époux, on le punit aussi, en ajoutant au douaire 3 dinars par semaine. Rabbi Yehouda dit : c'est 3 Trafikine, que l'on ajoutera par semaine.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions